

Glisser cette image dans la barre de tâches pour épingler le site Ajouter au menu démarrer

LE BIEN PUBLIC

Région dijonnaise > Brazey-en-Plaine

0

Brazey-en-Plaine Retour à l'envoyeur!

le 23/12/2011 à 05:00 Vu 700 fois



Les déchets déposés sur le domaine public ont été évacués. Photo Bruno Thiebergien

En novembre dernier, la commune constate un dépôt sauvage d'ordures ménagères sur les bords du canal de Bourgogne.

Le vieux fût en tôle, historiquement mis à disposition des pêcheurs et des touristes fluviaux par les riverains, est devenu un lieu de décharge de quelques sujets mal inspirés, faisant peu de cas des règles de ramassage des ordures ménagères communes à tous.

Fort de ce constat, la municipalité dépose plainte auprès des services de gendarmerie, mais rien n'y fait. Les ordures s'entassent chaque jour davantage et les auteurs semblent n'avoir cure des convocations qui leur sont transmises par la brigade de Saint-Jean-de-Losne.

Les ordures restituées

« La longueur des procédures civiles ou pénales entamées à l'encontre des auteurs de tels délits est parfois rédhibitoire : elle enlève tout caractère dissuasif et fait naître parfois chez nos concitoyens un sentiment d'impunité et d'injustice », estime le directeur général des services, Nicolas Hoquet.

Et le directeur de poursuivre : « L'auteur des faits ayant été identifié par plusieurs témoins oculaires, nous avons opté, en concertation avec les gendarmes de la brigade de Saint-Jean-de-Losne, pour une solution plus efficace, plus directe et plus pédagogique : le retour à l'envoyeur ».

C'est ainsi que l'intégralité des déchets ménagers déposée sur le domaine public a été tout bonnement restituée, par les services municipaux et les gendarmes, en tas dans le jardin de leurs propriétaires.

« C'est une pratique que nous allons systématiser à l'avenir, car elle a l'avantage de mettre les auteurs de dépôts sauvages d'ordures ménagères devant leurs responsabilités. Elle enseigne, en outre, à la population que les agents municipaux ne sont pas là pour assumer les égarements des citoyens les moins au fait des règles les plus élémentaires de salubrité publique. Le temps passé à nettoyer leurs jardins des immondices qu'ils ont répandus sur la voie publique sera l'occasion pour eux de réfléchir au sens du respect et du vivre ensemble », conclut Nicolas Hoquet.

1 sur 1 23.12.2011 15:14